

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

RÉDACTION ET ADMINISTRATIVE

A LYON

3, place des Cordeliers, 3

LES ANNONCES SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT

Chez M. V. FOURNIER, directeur de l'Agence de Publicité
14, rue Comfart, 2, Lyon

ABONNEMENTS

PRIX	3 mois	6 mois	1 an
pour Lyon	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Rhône, Ain, Isère,	11	22	44
Saône-et-Loire et Loire	13	25	50
Hors de ces départements	13	25	50
Etranger	15	30	60

Envoyer un bon sur la poste, ou un mandat à vue sur Lyon.

PROCLAMATION

DE M. LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON
Président de la RépubliqueAucune atteinte ne sera portée
aux lois existantes et aux insti-
tutions.

Lyon, le 7 Juillet 1873

Les bulletins politiques des journaux de Paris commencent inévitablement par ces mots fatidiques : C'est aujourd'hui que le shah de Perse, Nassr-ed-Din... etc. Tous, depuis le plus lourd jusqu'au plus léger, depuis le plus imposant jusqu'au plus fantaisiste, depuis le plus cravaté jusqu'au plus décollé, nous envoient cette nouvelle si douce pour les cœurs sensibles : le shah est dans nos murs. Enfin ! nous le tenons, ce shah ! s'écrient en chœur tous les organes chargés de verser sur les populations les flots d'une lumière civilisatrice. Ces instructeurs des peuples qui du haut de ces chaires, appelées journaux, nous moralisent à qui mieux mieux, n'ont plus à leurs bouches d'or que ces mots enivrants : C'est le shah ! Le Messie ne fut pas attendu avec autant d'impatience par les Hébreux que le monarque persan par nos novellistes affamés. C'est ainsi que les Athéniens, se promenant sur l'Agora, désaient de choses légères et se faisaient des rancœurs de coquilles, tandis que Philippe les guettait dans l'ombre. Nos Parisiens tiennent à justifier leur titre d'Athéniens modernes. Et voilà pourquoi tous les articles des graves organes de la capitale commencent par ces mots palpitants d'intérêt : « C'est aujourd'hui que le shah... » etc.

Et cependant, c'est aujourd'hui que commence, par toute la France, l'évacuation du territoire. Les casques pointus, les longs shakos de cuir bouilli, les casquettes sans visières que nos compatriotes ne connaissent que trop, vont cesser d'embellir nos cantons de l'Est. Déjà les gigantesques canons et les lourds fourgons prennent lentement le chemin de l'Allemagne, terre éminemment vertueuse, comme l'on sait, mais dont les vertus ont la forme de shrapnells et d'obus. Les fidèles sujets du pieux Guillaume commenceront leur mouvement de départ, le seul bon mouvement dont ils soient capables, vers le 20 juillet. Le 4 août, nous serons complètement débarrassés de ces hôtes dont le moindre inconvénient est d'être malpropres et de tenir de la place.

Cette bonne nouvelle ne nous inspire pas cependant un lyrisme sans mélange. Nous ne pouvons oublier que la France n'est pas évacuée tout entière par les barbares. Le meilleur de nous-mêmes reste entre les griffes du conquérant. Ces terres si profondément françaises, l'Alsace et la Lorraine, supportent encore le poids du vainqueur. Tant que le drapeau blanc et noir étendra ses plis sur nos chères provinces, nous ne pourrions considérer l'évacuation comme complète, et la France sentira toujours dans ses flancs, la pointe du sabre prussien.

Les journaux ministériels prennent un petit air avantageux pour nous transmettre la nouvelle de notre libération. Personne n'oublierait toutefois que le gouvernement composite échafaudé au-dessus de nos têtes n'est pour rien dans l'évacuation. Il n'a pas allégé d'un centime le chiffre formidable de notre rançon. Les journaux de la coalition vont néanmoins nous inviter à monter au Capitole

et à jeter des bouquets de fleurs aux pieds de M. de Broglie. Nous leur répondons comme le maçon tombé du haut d'une échelle sans se briser la tête. — Remerciez Dieu, lui disait une bonne âme, de la grâce qu'il vous a faite. — Comment ! s'écria l'enfant du Puy-de-Dôme, il ne m'a pas fait grâce d'un échelon.

Hélas ! le ministère de Broglie ne nous a pas fait grâce, lui non plus, d'un seul échelon. Nous aurions supposé, pourtant, que ce ministère qui s'avancait vers nous avec des attitudes de sauveur, et qui prétendait être dans les petits papiers des puissances monarchiques, aurait quelque peu desserré la griffe crochue de l'aigle de Prusse. Il n'a pas même sauvé les glorieux canons de Belfort, et ces derniers défenseurs de la patrie vont prendre, eux aussi, le chemin de la Prusse.

L'évacuation prussienne devait être le signal d'une évacuation depuis longtemps annoncée à la France. Dans la pensée des plus modérés, l'Assemblée avait l'obligation de se dissoudre à l'époque du départ des Prussiens. Nos députés nous étaient tombés du ciel avec les Allemands : il nous semblait naturel qu'ils s'en retournassent avec eux. *Cessante causâ, cessat effectus*. M. Baze, le farouche questeur de la Droite, cet homme impitoyable qu'on ne se représente qu'entouré des hautes des licteurs, M. Baze lui-même indigné à l'Assemblée l'évacuation comme le terme de son orageuse existence. L'ex-président de la République était plus catégorique. La dissolution lui paraissait devoir s'accomplir au moment où l'évacuation serait assurée. L'heure de la mort a donc sonné déjà pour la plus entée des Assemblées. Mais celle-ci se cramponne à la vie avec l'énergie désespérée des vieillards.

Bien loin de songer au départ, elle s'arrange au contraire chez nous comme si le pays lui avait passé un bail éternel. Elle entasse ajournements sur ajournements, et se prépare une besogne à laquelle ne pourrait suffire même un Parlement mieux constitué que le nôtre. De même que Spangarella ne pouvait quitter sa chère bouteille, de même nos députés ne sauraient se résoudre à abandonner le pouvoir. Le projet qui leur tient le plus au cœur, c'est l'organisation ou plutôt la désorganisation municipale. Mais là encore, les alliés nous donnent l'édifiant spectacle de leur accord qui rappelle exactement celui des chats et des chiens. 300 membres du Centre-Droit demandent au gouvernement de présenter un projet de loi qui attribue au chef de l'Etat la nomination de tous les maires, à la seule condition de les prendre dans les conseils municipaux. Nos libéraux pensent que ces maires nommés par le pouvoir, et flanqués d'une espèce de *sous-sous-préfet* communal, envoyés également par le gouvernement, suffiront à sauvegarder la société. Mais ces garanties ne rassurent pas les membres de la Droite. Ils sont stupéfaits d'une pareille audace de la part de leurs alliés. Ils ne voient de salut que dans une distillation soigneusement purifiée des conseils municipaux. Lorsque ces derniers auront été élus par les électeurs qui ont seuls de l'intelligence, de l'honnêteté et du patriotisme, c'est-à-dire par ceux qui paient une certaine somme au fisc, alors ils ne verront pas d'inconvénient à laisser au conseil municipal le soin de nommer son maire. Ces bons jésuites trouvent ce procédé plus conforme à la liberté. Ils nous enlèvent le droit au vote, mais pour nous garantir nos franchises municipales. C'est ainsi que certains industriels nocturnes allègent le passant de son argent, de peur qu'il n'aille le dépenser inutilement.

F. DARTHEZ.

NOUVELLES POLITIQUES

Un décret en date du 5 juillet règle ainsi qu'il suit la session des conseils d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le lundi 14 juillet pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Ils se réuniront le 22 septembre pour la deuxième partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Il sera statué par un décret particulier en ce qui concerne le département de la Seine.

On lit dans le Journal officiel :

« La Chambre a voté le crédit nécessaire à l'envoi à la Nouvelle-Calédonie de 450 femmes ou enfants de déportés. Le bâtiment qui doit porter ce convoi partira du Havre le 19 courant. Les personnes qui voudraient profiter de ce départ doivent immédiatement adresser leur demande au ministère de la marine (direction des colonies). »

Le conseil d'Etat, saisi par le gouvernement d'un projet de loi relatif à l'abrogation de la loi sur les matières premières et de la loi sur la surtaxe de pavillon, a voté l'abandon de l'une et de l'autre : de la première, à l'unanimité et sans discussion ; de la seconde, à l'unanimité, moins une voix, et après une courte discussion.

Le projet de loi qui lui avait soumis le ministre du commerce sera déposé lundi sur le bureau de la Chambre.

On se rappelle qu'en 1871, l'Assemblée avait nommé une commission dont la mission était de préparer un projet de loi électorale politique, qu'il ne faut pas confondre avec la loi électorale municipale ; en présence du dépôt du projet gouvernemental, ladite commission doit-elle poursuivre son examen ou considérer au contraire son mandat comme terminé ?

C'est cette question qui a été examinée dans une réunion générale tenue par les quinze commissaires.

MM. Bardoux, Marcère et Vingtain étaient d'avis que la commission devait poursuivre son travail d'élaboration. M. de Jouvencel pensait, au contraire, que la commission devait s'ajourner jusqu'à la mise à l'ordre du jour du projet de loi gouvernemental ; c'est cette opinion qui a prévalu.

Il a été décidé également que la commission demanderait à l'Assemblée d'en ordonner le renvoi à la commission déjà nommée.

On a dit que la commission du budget et le ministre de la guerre étaient tombés d'accord pour une diminution de 20 millions portant principalement sur des objets de fourniture et d'alimentation. La nouvelle ainsi donnée est inexacte. Le ministre de la guerre a en effet consenti à une réduction de ce genre, mais l'accord n'est intervenu qu'entre lui et la sous-commission du budget de la guerre. La commission du budget n'a pas encore été appelée à donner son avis.

On s'attend, — non pas pour lundi, ni pour mardi, jour où très-probablement vaquera la Chambre, — mais pour mercredi certainement, au dépôt de l'interpellation de la Gauche sur le maintien de l'état de siège.

Une dépêche de Paris, adressée au Times, annonce que les députés républicains du département de Meurthe-et-Moselle se proposent d'inviter M. Thiers et les membres du dernier ministère à une fête donnée à Nancy, pour célébrer la libération du territoire.

On mande de Paris, le 4 juillet, au Times : « Il est maintenant certain que les débats du procès Bazaine auront lieu à Compiegne. On songeait d'abord à tenir audience à Saint-Cyr ; mais comme les débats peuvent durer plus de temps que les vacances de l'école, l'idée a été abandonnée. Le délai ne dépassera probablement pas la mi-septembre. »

La composition du tribunal n'est pas en-

core arrêtée, mais en vertu des règles établies, la présidence écherrait au duc d'Aumale, et il paraît qu'il ne compte pas décliner cette pénible mission. »

C'est aujourd'hui qu'a dû avoir lieu la rencontre entre M. Ranc et M. Paul Granier de Cassagnac. Il a été convenu que l'arme que l'on emploierait serait l'épée ; l'endroit n'a été désigné qu'au dernier moment, afin de dérouter la police.

Les témoins de M. Ranc sont : M. Laurent Pichat, député et M. Lalaurie, un jeune savant, rédacteur scientifique de la République française.

M. de Cassagnac qui, dans sa provocation, avait dit à M. Ranc : Je vous abandonne tous les avantages, a fait discuter pendant trois jours par ses témoins, les questions de détails, et il n'a fallu rien moins que deux arbitres pour décider de certaines choses. On dit M. de Cassagnac peu rassuré sur l'issue de la lutte.

On a annoncé que M. Lacroix s'était décidé à retirer son interpellation relativement à l'interdiction, par le gouvernement, des représentations du beau drame de Victor Hugo : *le Roi s'amuse*. Ce que l'on a pas dit, c'est que M. Lacroix n'a agi que sur la demande du grand poète lui-même.

Nous avouons notre étonnement de voir M. Victor Hugo intervenir dans un pareil débat, pour l'empêcher. Il ne s'agit pas seulement de savoir si telle ou telle pièce peut être représentée, mais bien de contester au gouvernement le droit qu'il s'arroge de porter ainsi la main sur l'œuvre de la pensée. Il est regrettable que l'intervention du poète n'ait pas permis de discuter la question de savoir où est la limite du pouvoir en pareille matière.

Le nom de l'auteur ne pouvait que servir la cause de tout ce qui pense et écrit.

On a inauguré, sur les hauteurs de Morsbronn, en Alsace, le monument funéraire élevé en l'honneur des cuirassiers de Reichschoffen.

C'est une pyramide de 10 mètres de haut, dominée par une croix nimbée, aux pieds de laquelle est sculptée une couronne d'immortelles enlacrées par une branche de lauriers, avec ces mots :

AUX CUIRASSIERS DE REICHSCHOFFEN
Cette pyramide repose sur un motif habilement sculpté représentant un casque et une cuirasse au milieu de trophées d'armes.

Toutes ces parties reposent sur un socle majestueux où sont gravées ces paroles :
Militibus Gallis hic interemptis
die 6 augusti 1870.

Event. Patria. 1873.

Sur les faces latérales sont sculptés les noms des régiments qui ont donné dans cette lutte gigantesque, dans la proportion d'un contre six.

Le *Courrier du Bas-Rhin* annonce qu'un nouvel envoi de la contribution de guerre française est arrivé le 4 par un train express. Cet envoi comprend environ 37 millions 1/2 en traites, 22 millions en or, 10 millions 1/2 en argent et 1/4 de million en billets de banque allemands. Le reste, qui doit compléter les 100 millions de francs avec les intérêts, sera payé en même temps à Cologne. M. Chaumont, employé au ministère des finances françaises, a, comme de coutume, accompagné cet envoi jusqu'à sa destination.

On lit dans l'Indépendant de l'Est :

« On vient de recueillir dans le nord du département de Meurthe-et-Moselle un petit ballon en caoutchouc, sur lequel se trouvaient imprimées en lettres blanches les inscriptions suivantes : *Mort à Mac-Mahon ! Vive la commune ! Vive Barodet ! Lancé à Belleville.* »

« On croit dans le pays que ce ballon n'a pas été lancé à Belleville, mais bien dans une localité de Meurthe-et-Moselle, où se trouvait un certain monsieur qui distribuait des brochures bonapartistes. »

« Ce ballon n'était pas seul, on en a vu un certain nombre dans les airs. »

La manœuvre est habile : nuire à la République et en même temps servir la cause impériale ! C'est ce qui s'appelle faire d'une pierre deux coups.

Hier, à la Chambre, les députés de Meurthe-et-Moselle montraient à leurs collègues des fragments de l'enveloppe de ces ballons

nommés sans mémoire.

Il en était un surtout qui semblait lui inspirer un profond respect, une admiration sans bornes, et sur le compte duquel il ne tarissait pas. C'était, disait-il, un homme de son âge. M. de Thaller, le baron de Thaller...

— Celui-là, répliquait-il, est véritablement fou, il a des idées, il est riche, il ira loin ; ce serait un grand bonheur s'il voulait s'occuper de moi.

— Jusqu'à quel point, un jour ?

— Les parents ont été fort riches autrefois ; demandait-il à sa femme.

— Je l'ai entendu dire, répondit-elle.

— Ils dépensaient beaucoup, n'est-ce pas, ils avaient des amis, ils donnaient de grands dîners ?

— Ils recevaient assez souvent.

— Tu te rappelles ce temps-là.

— Assurément.

— De sorte que si l'on me plaisait de recevoir quelqu'un, ici, quelconque... d'important ; tu saurais faire les choses convenablement, de façon à ce qu'on ne se moquât pas de nous ?

— Je le crois.

Il demeura un moment silencieux, en homme qui réfléchit avant de prendre un grand parti, puis :

— Je veux donner à dîner à quelques personnes, dit-il.

C'était à n'en pas croire ses oreilles. Jamais il n'avait reçu à sa table un employé de sa fabrique, nommé Deschavettes, lequel venait d'épouser la fille et le magasin d'un marchand de bronzes.

— Est-ce possible ! fit madame Favoral.

— C'est ainsi. Reste à savoir ce que me coûterait un dîner dans le grand genre, tout ce qu'il y a de mieux.

— Cela dépend du nombre des convives.

— J'en aurai trois ou quatre personnes.

La pauvre femme se leva à un assez long calcul, puis, timidement, car la somme lui semblait formidable :

où figuraient les inscriptions citées plus haut, fragments qui leur avaient été envoyés de leur département.

Les gens de la droite fronçaient le sourcil. Ce ne sont pas eux qui auraient de telles intentions. Sur le terrain de la réclame électorale, ils seront toujours dépassés par leurs associés du bonapartisme.

On annonce un prochain pèlerinage des bonapartistes pour faire pendant aux derniers pèlerinages des députés légitimistes.

C'est à Cambden-Place, le 15 août, qu'il aura lieu.

Le fils de Napoléon III recevra ce jour-là à Cambden-Place tous les visiteurs qui voudront se présenter, afin qu'il soit bien établi que lui seul représente le principe impérialiste.

On lit dans la Liberté :

« On nous assure que le cabinet de Berlin aurait envoyé à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, l'ordre de lui expédier un rapport sur tous les faits qui se seraient passés au pèlerinage de Paray-le-Monial. Ce qui aurait surtout attiré l'attention du gouvernement allemand, c'est l'exhibition qui, au dire de certains correspondants, aurait été faite des bandières de l'Alsace-Lorraine, revêtues d'un crêpe, pendant la cérémonie religieuse. »

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS LYONNAIS
à l'Exposition universelle de Lyon (1872)

Les délégués Lyonnais ne se font aucune illusion sur l'efficacité des grèves. Ils savent parfaitement que la grève est un de ces expédients suprêmes auxquels il ne faut avoir recours que quand il est impossible de faire autrement. Ils le comprennent d'autant mieux qu'ils se rendent un compte plus exact des conditions réelles de l'industrie.

Beaucoup d'ouvriers autrefois paraissent s'imaginer que la quotité des salaires dépendait uniquement de la bonne volonté des patrons et que ceux-ci pouvaient à leur gré déterminer la hausse ou la baisse. Les délégués Lyonnais n'en sont pas là. Ils n'ignorent nullement que les patrons comme les ouvriers sont bien souvent forcés de subir les nécessités du marché, telles que les font les consommateurs.

Le droit de coalition, qui n'est autre chose pour les ouvriers que le droit de s'entendre pour accepter ou refuser le prix qu'on leur offre de leur travail, exactement comme les hommes les plus pacifiques maintiennent pour les nations le droit de faire la guerre, c'est-à-dire d'opposer la force à la force, pour se soustraire au danger des ambitions et des cupidités voisines.

La grève, c'est la guerre, ni plus ni moins, c'est-à-dire une chose mauvaise, funeste, mais malheureusement inévitable tant que le sentiment du droit et de la solidarité humaine ne sera pas largement développé parmi les peuples.

Du reste les ouvriers d'un certain nombre d'industries lyonnaises, telles que l'industrie de la soie, de la typographie, etc., ont, pour échapper à la nécessité des grèves, des efforts qui ont été couronnés de succès.

Ils ont, à l'exemple des patrons, établi des chambres syndicales, qui servent en réalité de tribunaux d'arbitres, et ils ont fixé des tarifs *minimum*, qui permettent strictement à l'ouvrier de vivre, et qui de plus ont, pour les patrons comme pour les ouvriers, l'avantage très-considérable de soustraire les uns et les autres aux conséquences de la concurrence désastreuse et meurtrière que rendait possible la pratique du marchandage.

C'est une sécurité pour les uns comme pour les autres, et nous souhaitons que les patrons finissent par le comprendre aussi bien que les ouvriers.

— Je pense, commença-t-elle qu'avec une certaine de francs...

Son mari se mit à siffler.

— Il faudra cela rien que pour les vins, interrompit-il. Me prends-tu pour un sot ? Mais tiens, je te conjure pas. Fais comme faisais tes parents quand ils faisaient le mieux, et si c'est bien, je ne me plaindrai pas de la dépense. Prends une bonne cuisinière, l'une ou l'autre qui sache bien servir à table...

Elle était confondue, et cependant elle n'était pas au bout de ses surprises.

Bientôt M. Favoral déclara que la vaisselle du ménage n'était pas de mise et qu'il achèterait un service. Il découvrait cent emplettes à faire et jurait qu'il les ferait. Il hésitait un instant à renouveler le meuble du salon, qui était pourtant assez convenable, étant un présent de son beau-père.

Et son inventaire terminé :

— Et toi, demanda-t-il à sa femme, quelle robe mettras-tu ?

— J'ai ma robe de soie noire...

Il l'arrêta.

— C'est-à-dire que tu n'en as pas, fit-il. Très-bien. Tu vas aller aujourd'hui même t'en acheter une très-belle, magnifique et tu la donneras à faire à une grande couturière... Et par la même occasion, tu achèteras des petites costumes pour Maxence et pour Gilberte...

Voici un billet de mille francs...

Décidément absurde :

— Qui donc veux-tu inviter ? interrogea-t-elle.

— Le baron et la baronne Thaller, répondit-il, avec une emphase pleine de conviction. Ainsi tâche de te distinguer. Il y a de notre fortune.

VII

Qu'un intérêt considérable s'attachât à ce dîner, c'est ce dont M^{me} Favoral ne douta pas, lorsqu'elle vit les jours se succéder sans

Voici ce que pensent des grèves les délégués des industries des cuirs et peaux :

« Voulez dire toute notre pensée sur les grèves et les moyens de les éviter, nous déclarons encore que selon nous, elles sont mauvaises, qu'on en obtient rarement de bons résultats. Même quand elles réussissent, elles ne sont qu'un soulagement passager à des souffrances qui se reproduisent quelquefois aussitôt que le travail diminue. Elles suscitent bien souvent des inimitiés ou des rixes fâcheuses entre les ouvriers. Cependant il n'est pas toujours possible de les éviter. Lorsque la résistance du capital est un déni de justice, que tous les moyens de conciliation ont été épuisés, elles deviennent justes et nécessaires. »

Les doreurs sur bois ne sont pas moins explicites :

« Avoir du travail assuré et gagner assez pour vivre, soi et les siens, mais mon Dieu ! voilà toute notre ambition. Si parfois il se produit des grèves, c'est parce qu'alors la moyenne des salaires n'est plus au niveau des dépenses journalières de l'ouvrier, qui, elles, augmentent insensiblement, petit à petit et sans bruit, par le renchérissement des denrées et des matières premières. Les grèves ne sont que des contre-coups forcés, pour amener un niveau commun entre nos recettes et nos dépenses de première nécessité. Il n'y faut point voir autre chose que les oscillations inévitables de la vaste échelle mobile des salaires, qui tend à s'uniformiser et à s'étendre sur la main-d'œuvre des pays manufacturiers que réunissent aujourd'hui pour ainsi dire en un seul nos moyens si rapides de locomotion et nos voies télégraphiques. Qui osera nier que nous ne sommes pas grâce à ces éléments, sous le coup d'une transformation sociale continue et quotidienne, douée d'une excessive sensibilité ? »

Cette dernière considération est capitale, et c'est faute d'en comprendre l'importance que la plupart de nos économistes officiels commettent de si lourdes bévues quand ils raisonnent sur les questions de grèves et de salaires ou plutôt sur tout ce qui se rapporte au commerce et à l'industrie.

C'est grâce à son impuissance radicale à la comprendre, que M. Thiers a avancé — et tenté de faire passer dans la pratique — tant d'énormités économiques. Cet homme est comme les Sémites, dont le cerveau se soude à un certain âge, et qui blâment le progrès. Le carquois de leurs traits s'est soudé vers 1840. Il n'a rien compris de ce qui s'est produit depuis et jamais on ne lui fera entrer dans la tête que l'établissement des chemins de fer et de la télégraphie électrique ait pu entraîner quelques modifications dans les rapports généraux du travail et du capital.

Et malheureusement il n'y a pas que lui dont le cerveau soit fermé à toute idée nouvelle. L'idée de progrès tient si peu de place dans l'instruction qu'on a donnée aux fils de la bourgeoisie que la plupart des patrons sont dans les mêmes idées que M. Thiers. De là, entre les prétentions de l'immobilisme et les nécessités du progrès, cette lutte constante et acharnée qui se traduit par la haine et la guerre civile entre les ouvriers et les patrons.

Les questions traitées par les délégués lyonnais ont une telle importance qu'il est bien difficile de s'en détacher, et pourtant on ne peut tout citer.

A ceux qui n'auraient pas le temps de tout lire, et qui cependant voudraient par eux-mêmes se rendre compte des sentiments de ces ouvriers tant calomniés, nous recommanderons la lecture du rapport social qui se trouve au commencement du volume, les rapports des délégués pour les cuirs et peaux, pour la dorure sur bois, le rapport sur la guimpe, qui contient des parties très-remarquables sur la concurrence, sur les grèves, sur l'instruction, sur la femme et sur ses droits ; — le rapport sur la lithographie, sur la typographie et surtout ceux qui se rapportent à la principale

que la fabulose libéralité de son mari se démentit un instant.

Dix fois après midi, il rentrait pour apprendre à sa femme le nom d'un mets qu'on avait prononcé devant lui, ou pour la consulter au sujet de quelque victuaille exotique qu'il venait d'apporter à la vitrine d'un marchand de comestibles. Sans cesse, il rapportait des vins de crûs fantastiques, de ces vins que les négociants fabriquent à l'usage des niais, et qui vendent dans des bouteilles singulières, préalablement enduites d'une poussière scintillante et de toiles d'araignée.

Il fit passer un long examen à la cuisinière que M^{me} Favoral avait arrêtée, et exigea qu'elle lui énumérât la maison où elle avait cuisiné. Il voulait absolument que le garçon qui devait servir à table lui montrât l'habit noir qu'il endossait.

Le grand jour venu, il ne bougea pas du logis, allant et venant de la cuisine à la salle à manger, inquiet, agité, incapable de rester en place. Il ne respira qu'après avoir vu la table dressée et toute chargée du service qu'il avait acheté, et d'une superbe argenterie qu'il était allé louer lui-même.

Et quand sa jeune femme lui apparut, charmante sous sa fraîche toilette et tenant ses deux enfants, Maxence et Gilberte, tout de neuf habillés :

— C'est parfait ! s'écria-t-il, au comble du ravissement. On ne saurait faire mieux, maintenant nos quatre convives peuvent arriver.

Ils arrivèrent à sept heures moins quelques minutes, dans deux voitures, dont la magnificence étonna la rue Saint-Gilles.

Et les présentations terminées, Vincent Favoral eut enfin l'inéffable satisfaction de voir s'asseoir à sa table le baron et la baronne de Thaller, M. Saint-Pavin qui s'intitulait publiciste-financier et M. Jules Jotras, de la maison Jotras et frère.

(A suivre).

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE

7. — Commencé le 2 juillet 1873

L'ARGENT DES AUTRES

Par Emile GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LES HOMMES DE PAILLE

— Voilà bien les femmes ! continua-t-il en ricanant. Le résultat les éblouit, car elles ne comprennent rien aux moyens qu'on a employés pour l'atteindre. Suis-je donc un imbécile ? M'imposerais-je des privations de toutes sortes, si cela devait m'aboutir à rien. L'argent ! j'aime le luxe, moi aussi, et les honneurs au restaurant ; et les spectacles et les parties d'été à la campagne. Mais je veux être riche. Du prix de toutes les jouissances que je ne me suis pas données, je me suis fait un capital dont le revenu nous fera manger tous. Eh ! eh ! voilà la puissance du petit sou qu'on met à l'engrais !

En se couchant ce soir-là, madame Favoral était plus gaie qu'elle ne l'avait été depuis la mort de sa mère. Elle n'en voulait presque plus à son mari de sa sordide lésine. Elle lui pardonnait les humiliations dont il l'avait abreuvées. Elle se disait :

— Eh bien ! soit. J'aurai vécu misérablement, j'aurai enduré des souffrances sans nom, mais mes enfants seront riches, la vie leur sera douce et facile.

Le lendemain, l'excitation de M. Favoral

s'était complètement dissipée. Manifestement, il regrettaient ses confidences.

— On aurait tort de s'en prévaloir pour mettre au pillage, déclara-t-il rudement. D'ailleurs, j'ai beaucoup exagéré.

Et il partit en quête d'une place.

En trouver une, lui devait être difficile. Les lendemains de révolution ne sont pas précisément propices à l'industrie. Pendant que les paris s'agitaient à la Chambre, il y avait sur le pavé vingt mille employés qui, chaque matin, en se levant, se demandaient où ils dineraient le soir.

Faute de mieux, Vincent Favoral accepta de tenir les livres de droite et de gauche, une heure de ci, une heure de là, deux fois par semaine dans une maison, quatre fois dans une autre.

Il y gagnait autant et plus qu'à sa fabrique, mais le métier ne lui convenait pas. Ce qu'il fallait à son tempérament, c'était le bureau d'où l'on ne bouge pas, l'atmosphère alourdie par le poêle, le pupitre usé par les condas, le fauteuil à rond de cuir, la manchette de l'écriture qu'on passe sur l'habit. Cela le révoltait, d'avoir, dans la même journée, affaire en quatre ou cinq

pale industrie lyonnaise : le tissage et la teinture de la soie. Nous ne parlons pas du rapport des tailleurs d'habits, malgré la conscience et le soin évidents avec lesquels il a été fait, parce que c'est certainement de tous les rapports qui composent ce volume celui qui renferme le plus d'erreurs économiques et d'utopies. On le croirait facilement écrit en 1843, lorsque les ouvriers n'avaient pas encore l'expérience que leur ont donnée vingt-cinq ans de tâtonnements et d'observations.

Nous ne pouvons en terminant, mieux faire que de répéter ce que nous avons dit en commençant. S'il y a parmi les conservateurs des hommes de bonne volonté et de bonne foi, qui veulent savoir ce qu'il y a de vrai dans les accusations que répètent chaque jour contre la population ouvrière les journaux qui, sous prétexte de conservation, semblent n'avoir d'autre but que de pousser à la guerre civile; s'il y en a qui désirent connaître les ouvriers autrement que par les caricatures ridicules ou odieuses, qu'en font les prétendus partisans de l'ordre moral, ceux-là n'ont qu'à lire les rapports des délégués lyonnais, et ils sauront alors à qui ils doivent légitimement leur mépris et leur colère.

RUGÈNE VÉRON.

ÉBRIÉTÉ SACRÉE

M. de Belcastel, dans cette fameuse lettre que la France républicaine donnait l'autre jour à savourer à ses pieux lecteurs, nous a fait le plus singulier des aveux. Il nous révèle que lui et ses collègues, à Paray-le-Monial, se sont enivrés. Nous étions, nous dit-il, en propres termes, tous ivres. Il est vrai qu'il ajoute « du banquet sacré. » Mais cette circonstance, loin d'être atténuante, ne paraît au contraire terriblement aggravante. S'il est excusable d'être ivre au sortir d'un gîte d'amis, il me semble tout à fait inconvenant de quitter la table sainte dans un état d'ébriété prononcé. J'avoue, pour ma part, qu'il n'y a pas fallu moins que le témoignage irrécusable de M. de Belcastel pour que je pusse croire à cette pochade pieuse. Si j'avais lu la lettre dans un de ces journaux libres-penseurs qui ne respectent rien, je me serais hâté de crier au scandale. Mais c'est M. de Belcastel lui-même qui avoue la chose. Il reconnaît qu'il s'est livré à des étrangetés, à des actes de folie que l'on ne commet point à jeun. Il n'y a plus moyen de douter devant un aveu si complètement dépourvu d'artifice.

Du reste, si l'on conservait la moindre incertitude, le style de M. de Belcastel la détruirait bien vite. La douce ivresse, dont le pieux député s'accuse avec une si touchante franchise, n'était pas complètement dissipée lorsqu'il écrivait sa lettre à l'Univers. On reconnaît infailliblement que le noble pèlerin n'est pas en état d'égarement, dans ces allées caennaises, dans ces expressions échelonnées ou devine la présence d'un Dieu qui n'a rien d'eucharistique.

Aussi pouvons-nous dire, avec le bon député qui a éprouvé cet accident et qui nous en fait part si ingénument : *J'ai vu, je n'en crois pas mes yeux; j'ai entendu, je n'en crois pas mes oreilles; j'ai parlé, je n'en crois pas mes lèvres; je relis vos récits, j'ai peine à croire à votre plume.* A la lecture de ces choses abracadabrantes, écrites dans un style charivarique, on demeure littéralement stupéfait. O mon Dieu, voilà donc la position dans laquelle il nous plaît de mettre vos fidèles serviteurs. Vos voix ne sont pas nos voix, et vos jugements ne sont pas nos jugements. Il n'est donc pas étonnant que M. de Belcastel se soit complètement égaré du chemin du sens commun. Mais, si j'en crois les paroles échappées au fidèle ami de Marie Alacoque, les pieux pèlerins ont dû revenir à Versailles en chantant en chœur le refrain connu :

Vil Belcastel qu'on nous ramène,
Il est dans un triste état.
Depuis la barrière du Maine
Il dessin' des entrecœurs.

M. de Belcastel nous apprend dans sa lettre épique et monumentale, que cinquante membres de l'Assemblée nationale, l'âme ouverte à l'espérance, sont partis au souffle de la grâce. Expression pleine de charme et de poésie ! Est-ce que vous ne voyez pas ces députés qui ouvrent leurs âmes comme des corolles et qui s'envolent ? On ne saurait se figurer un croyant sous une autre forme que celle d'une rose parfumée. Leur premier acte en arrivant est de se distribuer les uns aux autres... Quoi ? Des coups de poing ? Non, des coups enflammés. M. de Belcastel fait remarquer que c'était là une première étrangeté assez forte, et je suis complètement de son avis.

Mais nous marchons d'étrangetés en étrangetés. Le député catholique et breton nous dépeint les pèlerins défilant au son des cantiques comme des enfants de pères dans leur hameau natal. Dieu ! que M. de Belcastel devait être beau chantant des cantiques sous l'apparence agréable d'un enfant de pater ! Mais cela n'envoie rien à la virilité des pensées du noble député. Je n'ai jamais mis en doute, pour ma part, la virilité en question, mais je suis néanmoins bien aise que M. de Belcastel m'affirme lui-même qu'il est viril, tout ce qu'il y a de plus viril.

D'ailleurs, pas la moindre idée politique sous tout cela. Les accusés d'avoir des arrière-pensées, quelle horreur ! Suspecter le dessein de l'âme virile du viril M. de Belcastel, oh ! non. Cette insulte, dit M. de Belcastel, ne ferait pas monter la colère à nos fronts, car la sphère où ils vivent est au-dessus !!! C'est tout au plus si elle arriverait jusqu'aux pieds de M. de Belcastel, lesquels pieds vivent naturellement dans une sphère moins élevée que les fronts. Mais ses pieds n'en ont pas moins une spécialité remarquable : ils écrasent les serpents. Et M. de Belcastel nous assure qu'en écrasant les serpents il ne les voit même pas. Tant il lui est naturel d'écraser les serpents !

Et pour vous prouver qu'ils ne font pas de politique, ces bons députés, M. de Belcastel se hâte d'ajouter que le seul remède au désordre des esprits qui tournent à tout vent n'est autre que l'infailibilité. C'est l'infailibilité qui sauvera la France. L'infailibilité est la rovalettière du Barry de la société. Elle guérit tous les maux des peuples, depuis la dyspepsie jusqu'à la lèpre. Malheureusement, bien inférieure en cela à l'infailibilité du Barry, elle n'a pas pu remettre sur ses pieds le pouvoir temporel du pape.

Et pour prouver avec plus de force qu'ils ne font pas de tout de politique, ces agneaux-là, M. de Belcastel consacre la France au Sacré-Cœur. Nous voilà donc tous consacrés et bénis. Depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque, nous sommes tous devenus de petits saints.

O Melibée, deus nobis hanc otia fecit.
O Melibée, c'est un dieu, c'est plus qu'un dieu, c'est M. de Belcastel qui nous a fait ce joli petit cadeau. Grâce à lui, nous voilà purifiés et trempés jusqu'au nez dans les eaux célestes. Nous ne sommes plus ni hommes, ni femmes, ni même auvergnats, nous sommes tous les enfants du Sacré-Cœur.

M. de Belcastel nous raconte cela avec son charme habituel. Il paraît que ce fut une inspiration subite de M. Combiér. Mais fort heureusement, M. de Belcastel est un mortel qu'on ne prend pas sans vert. Comme Mascariile, il fait les imprudences... à tête reposée. Il avait donc dans sa poche l'acte de la consécration, lorsque M. Combiér, mû par une idée soudaine, se jette comme par hasard sur son voisin, qui se trouvait être, toujours par hasard, M. de Belcastel lui-même. M. Combiér était sous l'empire d'une émotion puissante ! Comment ! tu quogues, Combiér ! Celui-ci demande à notre héros de jeter un cri. Mais non pas un cri comme tous les cris. C'est un cri supplicatoire qu'il faut à M. Combiér. M. de Belcastel avait, par avance, rédigé ce cri sous la forme d'une formule de consécration. Et c'est alors, que, après s'être fait un peu prier, comme tous les artistes, M. de Belcastel, avec un sentiment mêlé d'épouvante, d'attrait et de confusion, une espèce de mêlé-cassis ou d'absinthe à la gomme, prononça l'acte que vous savez.

Et voilà comment, cher lecteur, vous appartenez, sans vous en douter, à la confrérie du Sacré-Cœur.

TRISTAN.

UNE LETTRE DE M. DUTEMPLE

DIT LE GÉNÉRAL

POUR FAIRE PENDANT À LA LETTRE DE M. GABRIEL DE BELCASTEL.

Les lauriers de Gabriel de Belcastel avaient empuisé M. Dutemple, dit le général, de donner. En voyant la lettre de son émule on saurait, publiée en tête de l'Univers et reproduite en tête du National, il avait aperçu, toute la nuit de vendredi à samedi, sa chambre dans une grande agitation. Au moment où il a été frappé soudain d'une illumination.

Pourquoi, s'est-il dit, ne ferais-je pas comme Gabriel, et n'envoierai-je pas, moi aussi, une lettre à l'Univers ? Voilà une riche idée ! Au moins, là, je pourrais dire, sans crainte d'être interrompu par d'indignes auditeurs, ce qu'il ne me laisserai jamais exprimer à la tribune. Cette fois, du moins, la France pourra entendre ma voix et savoir ce dont je suis capable et comment elle peut compter sur moi !

Tant pis pour elle si, après avoir lu ma prose, elle ne me comprend pas ; ce sera alors que l'on sera autorisé à dire des malheurs Français : *Aures habent et non audiunt, oculos habent et non vident.*

Mais tout ne sera pas perdu. La semence que je répands est de celles qui ne se perdent pas ; elle germera.

Et d'ailleurs, n'ai-je pas une mission ? Ne suis-je pas placé en sentinelle vigilante au haut de la tour où l'on me demande chaque jour : *Frère ! ne voyez-vous rien venir ?* Le salut nous arrive-t-il ?

Non ! non ! je le sens là, dans le fond de mon cœur. Je ne serai pas toujours condamné à dire comme seigneur Auro : *Je ne vois que l'herbe qui verdoie et le soleil qui poudroie.*

« C'est bien, pourtant, comme cela qu'il faut que je dise aujourd'hui, car nous ne sommes pas encore sauvés ; mais je ne tarderai pas, moi aussi, à dire : *Je vois deux cavaliers qui arrivent à franc étrier, le roy très chrétien et la très sainte laquetterie.* »

Et, sur ce, M. Dutemple, dit le général, prenant sa bonne plume de Tolède, se met à écrire dans une attitude majestueuse la lettre suivante, après s'être signé trois fois.

« On vient de me voir, toutes les pensées de M. Dutemple, dit le général, se trouvent exprimées dans cette épître beaucoup plus courte, mais non moins significative que celle de M. de Belcastel.

Lui, du moins, ensuite desu en action, et il ne se contente pas de désigner aux foudres du pouvoir les insulteurs de Dieu qui représentent la France à Rome ; il vise plus haut, et il ne craint pas de prêcher aux ministres l'insurrection contre la Chambre, méconnaissant l'autorité souveraine de celle-ci et des principes du régime parlementaire et de la responsabilité ministérielle.

Les principes qu'il recommande sont tout autres ; et on l'entend dire de mettre en avant ces principes et que Dieu fera le reste, en l'entendant ajouter : « Catholiques, priez, car nous ne sommes pas sauvés », n'éprouve-t-on pas un certain ressouvenir de cette autre parole du comte Simon-Amaury de Montfort au siège de Béziers : « Tuez tout, Dieu reconnaîtra les siens. »

L'ARMÉE

M. le général Charette a fait distribuer hier, aux députés, le rapport sur le projet de loi relatif à l'organisation générale de l'armée.

En voici le résumé :
« Les ressources mises à la disposition du pays par la loi de recrutement du 27 juillet 1872, se répartissent comme suit :
Forces actives :
Armée active (cinq classes), 704,714 hommes.
Réserve de l'armée active (quatre classes), 510,294 hommes.
Dispensés rappelables, 141,412 hommes.
A ce chiffre il faut ajouter la partie permanente de l'armée, qui ne se recrute pas par les appels, soit, 120,000 hommes.
Total des forces actives : 1,476,420 hommes.

Armée territoriale (cinq classes organisées), 582,523 hommes.
Réserves non organisées (six classes), 625,633 hommes.

Total pour l'armée territoriale, 1 million 208,156 hommes.
De ces forces il faut déduire :
1° La dernière classe appelée dont l'instruction n'est pas complète, soit 150,000 hommes.

2° Les dispensés rappelables, 141,412, soit 291,412 hommes, auxquels il faut encore ajouter les non-valeurs évaluées à 95,000 hommes ; l'effectif réel pour l'armée active se trouve donc réduit à 1 million 90,000 hommes.

Pour la constitution des corps d'armée, le gouvernement et la commission sont d'accord pour proposer les bases suivantes :
Les corps d'armée comprendront deux divisions d'infanterie, une brigade d'artillerie, un bataillon du génie, un bataillon du train des équipages avec les états-majors et les divers services nécessaires à son fonctionnement.

Le rapport du général Charette se termine par un tableau comparatif des forces militaires des principales puissances de l'Europe.
Allemagne, effectif total (réserve et armées actives) : 1,314,000 h.
Italie : 750,000
France : 2,595,587
Autriche : 1,191,651
Angleterre : 492,764
Russie : 1,563,266
(Avenir national)

Plusieurs journaux ont annoncé qu'une demande de réparation par les armes avait été adressée par notre ami M. Georges Périn, député de la Haute-Vienne, à M. Léon Dupont, rédacteur du journal bonapartiste le Gaulois. Nous avons cru devoir garder, au sujet de cet incident, une entière réserve, jusqu'à ce qu'il eût été complètement vidé. Nous recevons communication des pièces suivantes, qui édifieront suffisamment nos lecteurs sans qu'il soit besoin d'y joindre aucun commentaire :

Mon cher ami,
A la suite d'un article paru dans le Gaulois et où vous étiez gravement insulté, vous avez chargé d'aller demander une réparation par les armes à l'auteur de l'article, M. Léon Dupont.

Nous venons vous rendre compte de cette mission.
Conformément à votre désir, nous nous sommes rendus dans la salle de travail des journalistes et nous avons envoyé un des gendarmes de l'Assemblée chercher M. Dupont, qui se trouvait dans une tribune.

M. Dupont descendit aussitôt. Nous lui dûmes l'objet de notre mission, et d'abord il demanda la permission de s'asseoir.
M. Dupont voulut ensuite relire l'article paru le matin même, mais dont il avait perdu le souvenir. Après cette lecture, M. Dupont déclara que dans sa pensée l'expression de « général de cirque » était atténuée par l'expression de « bon jeune homme ». Il voulut bien nous expliquer qu'il avait beaucoup d'estime pour la personne de M. Périn et qu'il n'avait entendu attaquer que le système politique alors en vigueur.

Nous répondîmes à M. Dupont que nous n'avions point à discuter avec lui et que nous le priions de désigner deux de ses amis.
Le lendemain, MM. Boffinton et L. Estor se présentèrent au domicile de l'un de nous. Nous annexâmes à notre lettre le procès-verbal de cette conférence et de celle qui a suivi :
A la suite d'un article paru dans le Gaulois du 4 juillet par M. Léon Dupont, M. Georges Périn, député à l'Assemblée nationale, s'étant trouvé offensé par les termes de cet article, pria deux de ses amis, MM. Edouard Lockroy et Ordinaire, tous deux députés, de demander à M. Léon Dupont ou une lettre d'excuses ou une réparation par les armes.
M. Léon Dupont désigna deux de ses amis, MM. Boffinton, député, et Léon Estor, journaliste, pour s'entendre avec ces messieurs.

passé ses droits d'écrivain, on ne pouvait exiger de lui aucune lettre d'excuses.

MM. Lockroy et Ordinaire déclarèrent s'en tenir au mandat que leur avait confié M. Georges Périn.

MM. Boffinton et Estor, après en avoir conféré à nouveau avec M. Léon Dupont, déclarèrent à MM. Lockroy et Ordinaire que, de l'avis même de M. Léon Dupont, leur mission se trouvait alors terminée. M. Dupont déclara ultérieurement leur faire connaître sa décision.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

Fait en double à Versailles, le 5 juillet 1873.
ED. LOCKROY. L. BOFFINTON.
P. ORDINAIRE. A.-L. ESTOR.

Le lendemain, nous reçûmes un numéro du Gaulois, accompagné de la lettre suivante :

« Monsieur
« J'ai l'honneur de vous adresser le Gaulois, qui vient de paraître. Je vous serai obligé de le communiquer à M. Périn ; il y trouvera, à la suite de ma lettre de Versailles les explications que j'ai cru utile de donner à mon article d'avant-hier.
« Agréez, etc.

« Signé : L. DUPONT.
Nous n'avons rien à dire de cette façon d'agir. C'est à vous qu'il appartient, cher ami, de qualifier l'homme et le procédé.

LOCKROY, ORDINAIRE.

M. Périn a répondu en ces termes à la communication de ses témoins :

Versailles, le 5 juillet 1873

Mes chers amis,

Je vous demande pardon de vous avoir obligés à entrer en relations avec un homme du genre de M. Léon Dupont. Il ne me reste, quant à moi, de toute cette affaire, que le plus vif regret d'avoir paru un instant traiter ce monsieur en galant homme. Bien affectueusement à vous.
GEORGES PÉRIN.

CHRONIQUE DE PARIS

EN ATTENDANT LE SHAH

Dimanche, 6 juillet 1873.

En attendant qu'il arrive, causons.
C'est Lagny qui n'est pas content ! Et Montfermeil, donc !

Pensez ! C'était la fête ! Avoir fait les frais du bal champêtre, des courses en sac, des mâts de cocagne, du feu d'artifice et des illuminations vénitienes, pour des Parisiens qui ne viendront pas, et pour des indigènes qui iront à Paris ! Triel est heureux, lui, le Triel-Vernouillet des bords de la Seine, entre Poissy et Meulan. Il a célébré sa fête avant l'arrivée du shah. Le soir, un orage a brisé ou emporté les supports de la tente du bal ; la toile est tombée sur les danseurs et les danseuses ; et, comme il pleuvait, comme il tonnait, comme les éclairs dessinaient leurs grands zig-zags dans les nues noires, toute la jeunesse joyeuse s'est blottie sous les plus moindres du velum. L'entrepreneur, prudent, avait éteint les lampes, et, pendant plus de deux heures, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'orage, on entendit sous la toile les cris des fillettes et les gros rires des garçons. Comme les cléricaux tournaient là un joli motif de réplique au plaidoyer de Paul-Louis en faveur des fêtes rurales et de la jeunesse qui aime à se désoluer les jarretes !

Mais c'est là de l'histoire ancienne, et les gens de Triel ne songent déjà guère plus à la fête si bien arrosée. Ils sont venus à Paris aujourd'hui. Toute la banlieue est à Paris. On attend le shah.

A six heures seize minutes (précisons !) le canon des forts doit annoncer l'arrivée du train à la gare de Paris. Les pelouses du Ranelagh sont couvertes du tapis rouge que va fouler Naser-ed-Din, le monarque aux diamants, le Chat-aux-brillants, comme disent les bonnes gens qui cultivent encore le calembour. C'est là que le maréchal de MacMahon, président de la République, doit attendre le roi des rois. Les troupes vont prendre leurs positions ; le tambour bat, les clairons sonnent, les régiments défilent sur les quais ; à trois heures ils monteront l'avenue des Champs-Élysées. Les musiques joueront l'air national persan ; on n'a rien décidé probablement à propos de l'air national français ; la Marseillaise écorchée les oreilles des honnêtes gens ; la Parisienne est oubliée ; la Reine Hortense est démodée ; Veillons au salut de l'empire ne dit rien aux générations actuelles ; peut-être M. de Belcastel aura-t-il fait réparer le cantique de Paray-le-Monial :

Sauvez Rome et la France
Par votre Sacré-Cœur !

M. Alphard préside à la décoration de la place de l'Étoile. On improvise l'oasis orientale. Les palmiers, les bananiers et les lataniers se balancent au souffle du vent d'ouest qui nous menace de la tempête. Les tapisseries clouent les tentures rouges, les bandes d'étamine blanche et les guirlandes vertes, sur les deux longues rangées des tribunes. L'arc de triomphe de l'Étoile, galamment voilé de rideaux à franges, rappelle ces trop jolies boutiques de Turin qu'un voyageur humoriste dessinait ainsi : « Vous croyez entrer dans un salon de coiffures ; point ; c'est le comptoir d'un bonnetier ! »

Et pendant que les charpentiers clouent leurs planches, et que les tapisseries tendent leurs draperies, le général de Ladmirault, suivi de son état-major, galope vers la porte Dauphine.

Les familles se mettent en marche. En avant ! Le père consulte le ciel et remonte la latinité à été triste ; les nuages blancs et était lourd, le vent soufflait de Versailles (signe de pluie), les bouquinistes des quais déplaient leurs toiles cirées ; on attendait l'orage. C'est été tant pis. Puisque nous nous sommes mis en fête, voyez-vous, il faut faire agréablement les choses, et l'averse serait force du diable.

Les étrangers sont venus par milliers. Hier soir, déjà, on les voyait grouiller comme des fourmis sous les plates-formes de Notre-Dame de la Tour-St-Jacques. De minute en minute de nouveaux pelotons de touristes, le guide sous le bras, les jumelles en bandoulière, venaient grossir les armées de curieux. Dans le square de la Tour-St-Jacques toutes les en l'air et regardaient nos hôtes perchés sur la balustrade, entre les monstres apocalyptiques. Sur la plate-forme, les cléricaux donnaient de verbeuses explications :

«... tenez, ici, à la place où mademoiselle vient de s'accoucher... (frémissement) ! hop ! le voilà dans la vide, tourné comme un mannequin. Montre en main, comptant les secondes, je le regardais fier. Tout à coup, j'entendis comme un grincement de ferraille. Le vieux bonhomme venait de heurter, en passant, ce support de fer que vous voyez à bas, à la hauteur d'un deuxième étage... Comment ! vous ne voyez pas ? ne vous voyez pas tant, madame !... Allons donc ! suivez-moi ! LA, entre les deux garçonnules, cette espèce de potence rouillée ; vous y êtes !... Eh bien, l'homme rouillé et alla s'écraser sur la galerie, au premier étage. La jambe droite seule tomba dans le jardin, aux pieds d'un chasseur-dé-Vincennes qui berçait un moutard... La potence de fer avait coupé cette jambe plus nettement, plus rapidement surtout que le couteau et la scie du chirurgien. Vous voyez de grandes taches rouges !... »

Entendez-vous les ahi ! mélancoliques des Anglais, et les « mon Dieu ! » effarés des Françaises ?

Mais le ciel s'assombrit ; le soleil descend à bas, derrière l'arc de triomphe ; les gardiens des tours glapissent le traditionnel : « On va fermer ! » Les touristes remettent leurs jumelles dans l'étui et les caravanes prennent le chemin des Champs-Élysées.

C'est splendide à voir de la terrasse des Tuileries. Des milliers de voitures montent vers la place de l'Étoile. Les privilégiés arborent au chapeau la carte verte des tribunes ; les reporters montrent aux fonctionnaires la carte rouge qui triomphe de toutes les consignes. Voici la foule, la foule qui va s'entasser, s'écraser, pour voir. C'est comme une marée montante... Il arrive !

— Et après, disent les calmes pêcheurs qui, les jambes pendantes sur le talus du quai, taquinent le goujon récalcitrant ?

Après, ô lecteurs de la France républicaine, je vous raconterai ce qui se sera passé ; je vous dirai si M. Beulé a fait une harangue en latin, si M. de Broglie a noblement présenté les princes d'Orléans à Naser-ed-Din, si le shah de Perse a pris le cantique du Sacré-Cœur pour la Marseillaise, si M. Buffet a demandé pour M. Laurier l'ordre du Soleil, et si la plaque du Lion d'Iran fait bon effet sur le vaste nombril de M. Babinet !

JEAN MARCEL.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Au moment où l'arrivée et le séjour du shah de Perse servent de prétexte à de grandes manifestations au fond desquelles il n'est pas difficile de déceler des intentions royalistes, je voudrais feuilleter avec vous un livre fort intéressant relatif à la Perse, et publié il y a quelques années par M. de Gobineau sous ce titre : *Trois ans en Asie* (chez Hachette). Ce diplomate a beaucoup observé, et la plupart de ses remarques sont encore actuelles, car on sait que l'immobilité est en Orient une souveraine qu'on ne détrône pas.

M. de Gobineau met en lumière un fait capital et qui va singulièrement réjouir nos légionnaires, tout en leur rendant difficile de présenter leurs hommages au shah. L'idée de la légitimité est tellement empreinte dans les idées de la nation iranienne, que la famille royale actuelle est tenue pour légalement usurpatrice, et qu'elle avoue elle-même qu'elle n'a aucun droit à gouverner. La loi fondamentale du shah qui va tout à l'heure entrer dans nos murs, le déclare théoriquement illégitime, ne doit lui obéir que comme au gouvernant de fait et nullement de droit. Les seules souverainetés légitimes furent les Ismaïlites, les Alides, encadrés par les Schyrites, et d'autant plus que le fils d'Ali, Hussein, avait épousé Bibi-Scheherbanou, fille du dernier roi Sassanide. Les souverains contemporains d'origine turque ne sont que des Napoléons opposés à des Bourbons dont ils ont ravi l'héritage.

Et ceci n'existe pas seulement en théorie. La prière faite dans un lieu indûment possédé n'est pas valable et envoie le spoliateur dans les enfers. Or les shahs se reconnaissant parfaitement spoliateurs ne pourraient prier dans un palais enlevé aux propriétaires légitimes, à un ingénieur d'écouter ne venait montrer que là-bas aussi il est avec le ciel des accommodements. Les shahs désignent deux ou trois chambres de leur palais pour lesquelles ils paient l'oyer aux mosquées. Ils en sont considérés comme simples locataires et peuvent, grâce à cette fiction, y prier sans s'exposer à être damnés. Les shahs n'ont même pas le droit, légalement, aux habits qu'ils portent, à ces uniformes enastellés de diamants qui vont ravir le badaudisme français après avoir enthousiasmé le snobisme anglais. « Aussi, dit M. de Gobineau, un personnage religieux aspirant à quelque sainteté n'accepte jamais l'anneau d'un roi de Perse ; l'argent qu'il recevrait n'étant pas la propriété légitime du donateur, le souillerait. Le même personnage ne doit pas s'asseoir sur le tapis du roi, car c'est un tapis qui ne devrait pas être dans les mains de celui qui le possède. »

Voilà à coup sûr une très-curieuse situation et cette persistance des idées de légitimité ne manquera pas de ravir MM. de Belcastel, Ernoul et de Lorgeril. Mais pour pallier aux inconvénients pratiques de cette fâcheuse situation, les Persans, qui sont les plus subtils des hommes, ont trouvé une autre théorie délicieusement alambiquée. « Le roi est un personnage étranger à la hiérarchie régulière des pouvoirs de l'État, mais placé, en raison de sa puissance, de fait, de manière à tout dominer. C'est un bienfaiteur permanent et omnipotent qui étend son ombre sur l'empire et consent à lui faire tout le bien possible... Le vrai représentant de l'État, c'est le ministre... Le despotisme d'ailleurs n'y perd rien. »

M. de Gobineau ne donne pas des détails moins piquants sur la classe des *mirzas*. Le *mirza* est un gentleman pourvu de quelques connaissances littéraires, qui aspire à remplir tous les emplois civils du royaume. C'est un aspirant fonctionnaire d'abord et un fonctionnaire ensuite, quand il a réussi à force de force de souplesse et de sollicitations. « Cette classe, dit M. de Gobineau, que je ne saurais appeler une classe moyenne, car elle n'exerce aucune industrie, ni fait aucun métier, ne rend aucun service positif au pays et se borne à l'état de solliciteur permanent pendant toute la durée de la vie, est la partie la plus visible, la plus agissante de la société persane. Ces personnages ont les vertus et les vices des solliciteurs de tous les pays. Beaucoup de patience, de la sagesse, infiniment d'amaçage, de la disposition à prendre le temps de la gaîté, du grand scepticisme pratique, posé, c'est-à-dire de l'absence de l'esprit d'initiative, ont des Gili-Bias. Ils aiment le plaisir à la rage, ont des moeurs telles qu'elles et se croient d'après s'en tiennent un peu perfides, un peu fripons. Voilà les instruments de l'administration persane. »

La légende napoléonienne fleurit en Perse et c'est à un admirateur du fondateur de la dynastie césarienne que M. Vautrain va tout à l'heure prodiguer son éloquence. « Ils recherchent avec passion les portraits du conquérant et la plupart des maisons bien tenues ont

trouvé moyen de s'en procurer quelques-unes. On en a au moins un de ces tableaux de bataille fortement enluminés que la rue Saint-Jacques prodigue au monde entier. » Il est bon d'être représenté comme un génie sous Mirza, gouverneur de Schyras se montre au tout avide de détails sur le grand homme. Je ne saurais pas M. Gobineau dans ses intéressantes récits sur les sectes religieuses de la Perse, sur l'armée, sur l'état de la Perse, sur le royaume. J'ai voulu seulement appeler l'attention sur un ouvrage qui fait bien connaître le pays dont le souverain va trouver chez nous un accueil si prodigieusement pompeux et qui trouvera, aujourd'hui, à Paris une chaleur digne des plus beaux les plus torrides de l'Iran.

M. André Lefèvre vient de publier une curieuse brochure chez Rouquette intitulée : *Les finances particulières de Napoléon*. d'après les documents recueillis aux Tuileries pendant le siège de Paris. M. Lefèvre a été missionné des Tuileries. M. Lefèvre avait recueilli de nombreuses notes sur ces papiers qui ont été dans l'incendie du palais. On est vraiment, écrit-il dans sa préface que ce purificateur était tombé de l'Étoile même à Bonaparte ; n'aurait-il pas en effet des traces indiscrètes des mille trépassages qu'il avait puillonné autour du trône ? Il est permis de faire ressortir l'utilité de pareilles publications. « Il faut révéler la curiosité déjà émue, dit excellemment M. Lefèvre, retourner au besoin le fer dans les plaies de la France mutilée, montrer au plus incertain que les hommes ils se sont livrés, quelles cupidités ils ont tolérées et associées avec le pain, moins commun, quelles nullités ils ont payées et gorgées, afin que les fils instruits par la peine comprennent le criminel danger des faillances nationales et mesurent à la profondeur de l'abîme où ils ont été entraînés le chemin et l'effort qu'il leur reste à faire pour tirer et la patrie avec eux. »

M. Lefèvre prouve que le prince Napoléon Louis était absolument ruiné quand la révolution de 1848 lui ouvrit si tôt les portes de la France. En 1840, quand l'homme de Boulogne a été nommé président, grâce à un entraînement stupide aidé des conseils de grands politiques, comme MM. Thiers et Girardin, les emprunts et les avances se multiplient, car il faut préparer l'empire ; le Rothschild, les Fould, les Baring, confiant dans l'étoile du prince, lui ouvrent des crédits et par une prévision sublime, de futures sénatures, comme MM. Ferdinand Barrot, Leobert de Montmorillon, prêtent chacun cent cinquante mille francs. En 1851 le maréchal Narvaéz, désireux d'aider au coup d'État, prête cinq cent mille francs remboursés l'année suivante par M. Léon Faucher. Enfin M. Howard avance, toujours en vue du coup d'État, plusieurs millions. Le coup d'État coûte à peu près quarante millions.

Après avoir étudié et reproduit les budgets de la liste civile pendant toute la durée de l'empire, M. Lefèvre conclut : « C'est donc, en tenant compte des dépenses de 1870, une somme d'environ six cents millions que nous a coûté la liste civile de Napoléon III. Les dépenses directement imputables à l'empereur et dont il a été l'unique raison d'être, s'élèvent à l'extrême minimum de quatre cent cinquante millions. C'est peu de chose sans doute à ajouter aux emprunts de l'État et de la ville de Paris, aux dépenses excessives et trompeuses de la guerre et de la marine, enfin aux nombreux milliards dont le Mexique et l'Allemagne ont chargé notre pays. Mais ce n'est pas moins, à notre sens, la condamnation sans appel de tout régime monarchique. Il n'y a pas de monarchie sans liste civile, sans parasitisme. »

Pais à côté de l'empereur, il y avait les différentes branches de la famille. Des calculs irréfutables établissent que la famille Jérôme Napoléon a touché près de trente-huit millions, la famille Lucien Bonaparte, près de treize, la famille Murat, également treize millions, la princesse Baciocchi, six millions passés, mesdames Centamori et Bartholoni un demi-million. C'est donc soixante-dix millions que la famille Bonaparte a, sans autre titre que sa parenté avec le chef de l'État, sans utilité appréciable pour la France, prélevés sur la fortune publique. Rira de plus éloquent que de pareils chiffres. La brochure de M. André Lefèvre est en bonde. Elle va faire pousser de hautes cris dans le camp bonapartiste, mais il sera plus facile de crier que de réformer.

La maison Hachette vient de terminer sa splendide édition des *Œuvres complètes de Racine*, dans la collection des grands écrivains de France. Ce huitième et dernier volume comprend le lexique de la langue de Racine avec une introduction grammaticale par M. Marty-Laveaux et un travail sur le style de Racine par M. Mesnard, le savant écrivain qui a donné ses soins à cette définitive édition. Un album renfermant un admirable portrait de Racine, des armoiries, des vases, des autographes et la partition de la musique des chœurs complète ce beau monument qui, comme tous ceux de la collection, ne laisse plus rien à faire aux éditeurs de l'avenir. Ceux qui aimant Racine, et j'ai le malheur de ne pas être parmi eux-là, malgré la fausse renaissance de la tragédie classique qui a mené cette année aux Français tant de gens avançant à la sortie qu'ils s'étaient parfaitement ennuyés, pourront s'en donner à cœur-joie. Ils se rappellent, en un texte d'une pureté absolue, de ces colloques entre personnages abstraits, pompeux et nobles, qui n'ont ni chair, ni nerfs, ni sang sous les plis corrects de leur tenue et paraissent déshabillés de toutes les fonctions animales. La correspondance révèle un tout autre homme que les tragédies : celui-là avait dans la colère, dans l'ambition et dans la raillerie, tous les mouvements physiologiques dont il a dépourvu ses héros. On nous promet pour bientôt le premier volume du Molière de M. Eugène Despois. En attendant la grande édition, dans la même collection, des *Mémoires de Saint-Simon*. M. Régner fils nous en donne une édition in-1

Duruy, a confirmé cette impression. Rien qu'à lire ce titre de chapitre « l'humanité a besoin de l'esprit de l'évangile pour résoudre la question sociale », on devine de quel il se met. L'auteur a beau protester qu'il se met tout en dehors de la doctrine de tout dogme, nous avons le devoir de dire que ce livre n'est pas de nos nôtres et d'engager nos lecteurs à le laisser de côté.

M. Charles Robert, dont je ne mets pas en doute la parfaite bonne foi et le désir du bien, est un de ceux qui ont cru à cette grande simplification des efforts sociaux de l'empire dont le chef tendait une main aux économistes classiques et l'autre à certains hommes de l'internationalisme. Il a foi dans l'efficacité des enquêtes officielles et il nous donne la composition de cette commission du travail qui devait présider Emile Olivier et dans laquelle on trouve les noms de MM. About, Pessard, Michel Chastellier, Cochon, Devincq, Laroche-Joubert, Frédéric Lévy, Frédéric Passy, Léon Lefébure, Léopold Lehou, à côté de ceux de MM. Jules Simon, Tachard, Dugué, Gagneur, Walras, Cochut, Clamagran, etc. Cette commission — remplacée avec la même efficacité par la commission Audiffert-Pasquier, — devait fonctionner en juillet, juste au moment de la déclaration de guerre.

« La religion du Christ, disait un fabricant, M. Steinheil, bien comprise, fidèlement pratiquée, peut seule implanter et entretenir dans les cours la bienveillance et la justice, base indispensable des bons rapports. » Le petit livre de M. Charles Robert s'inspire de ces paroles et cela nous suffit pour le juger, aussi bien que la collection dont il fait partie. Je vous engage fort à la remplacer par la collection de la Bibliothèque ouverte dirigée par M. Louis Pauliat chez l'éditeur Brouillet. Le premier volume : *Associations et chartes syndicales* est excellent. Il passe sous silence l'esprit de l'évangile, mais il se place au point de vue de la justice et de la parité expérimentale. Il pose la question sur le terrain où il la faut poser, et ses doctrines ne sont pas de celles qui trouvent moyen, à un moment donné, de s'accorder avec le catholicisme et de plaire aux sénateurs de l'académie.

LOUIS ASSÉLINE.

Les époux S... ont quarante mille livres de rentes gagnées dans le commerce des tapis. Ils n'ont pas d'enfant... et peu de tapis chez eux. L'autre soir on avait fait chez eux un voisin un lanquenet honnête et modéré. M. S... gagna trois francs trois sous. Sa femme s'approcha de lui et dit assez haut pour être entendue de celui qui nous envoie le mot :

— Arrête-toi, Arthur... Ne risque pas ton gain... donne-le-moi... et tu auras demain un plat sucré !

— Oh diable quarante mille livres de rente vont-elles se nicher ?

Vous vous figurez, chère lectrice, que les rédacteurs des journaux de mode sont d'élégantes et aimables dames.

Voici qui va vous enlever ces agréables illusions :

Nous avons été hier, dit l'*Événement*, dans les bureaux de rédaction d'un journal de modes, rédigeai si disant par des dames.

Au moment où nous passions le seuil de la porte, quelle n'est pas notre stupéfaction de nous trouver nez à nez avec un immense gailard orné d'une barbe de sapeur.

— Madame de C... rédacteur en chef du journal de... demandons-nous.

Et le géant barbu de répondre :

— C'est moi, monsieur.

Nous pouvons donner l'adresse.

M^{me} de L... vient d'accoucher d'une petite fille qui promet d'être un vrai laideron. Nez pointu, petits yeux, bouche de travers, elle est comble.

— Comment, disait-on à la mère désolée, vous, une si jolie femme, avez-vous pu mettre au monde cette petite caricature ?

— Je ne sais rien, fit-elle en souriant, il était deux heures du matin... Je n'y voyais pas du tout.

Un écho de la prison où Bazaine gémit sur des canapés, au bruit de ses jets d'eau et à l'ombre de ses arbres :

« Le procès Bazaine doit être bien savant ; voilà deux ans qu'on l'instruit. »

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHÔNE

PROTESTATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Lundi 7 juillet 1873, à 7 heures du soir, se sont présentés les conseillers dont les noms suivent, et à qui l'entrée de la salle de leurs délibérations a été interdite par ordre supérieur ; ils en ont informé M. le préfet, afin qu'il donne ordre de lever cette consigne, pour qu'ils puissent remplir leur mandat, ensuite de la convocation de M. le préfet, en date du 2 juillet, pour le lundi 7 juillet.

Ont signé :

Les citoyens : Bouchu, Nogués, Degoutel, Vallier, Despeigne, Causse, Comte, Thiviolet, Volatier, Mayoux, Dorel, Rossignaux, Verrière, Crestin, Commissaire, Bally Valensaut, Bonnot, Manillier, Goboz, Mougey, Chaboud, Fournier, vétérinaire, Souchal, Chavannes, Farrene, Valet, Barbecot, Ruffin, Caillan-Choudard.

Absents : MM. Castanier et Edouard Fournier.

M. Gailleton s'était rendu auprès du préfet pour protester contre cette mesure incivile.

M. Aynard s'était également rendu auprès du préfet.

Cette protestation a été présentée par M. Bouchu, président du conseil, après avoir obtenu l'autorisation spéciale écrite de pénétrer chez le préfet.

M. Dueros ne consentait à laisser siéger les conseillers à la séance d'aujourd'hui qu'à la condition qu'ils acceptassent la formalité de la carte d'entrée pour les séances suivantes.

Cette proposition rapportée aux conseillers, a été énergiquement repoussée.

On remarqua dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, nombre de figures très-étrangères au conseil municipal.

Nous recevons de M. Dorel, conseiller municipal, la communication suivante : Lyon, le 6 juillet 1873.

Monsieur le rédacteur de la *France républicaine*.

Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien insérer dans votre estimable journal la lettre suivante :

« Monsieur le préfet,

« J'ai reçu vos trois lettres de convocation pour la session extraordinaire, m'invitant à assister aux séances du Conseil municipal qui auront lieu les 7, 9 et 11 juillet courant.

« J'ai reçu en plus une carte autorisant le concierge de l'Hôtel-de-Ville à me laisser entrer ; je considère cette carte comme superflue et comme blessante pour ma dignité de conseiller municipal ; en conséquence je vous la retourne et j'ai l'honneur de vous saluer.

« L. DOREL. »

M. Morgey a adressé la lettre suivante à M. Dueros :

Monsieur le préfet,

L'Hôtel-de-Ville de Lyon étant une propriété communale, les représentants de cette commune doivent pouvoir y avoir accès à toute heure de la journée, sans qu'il leur soit besoin pour cela d'une autorisation quelconque.

J'ai donc le droit, en ma qualité d'un de mes concitoyens, de me considérer comme insulté par la mesure étrange que vous avez prise en réglementant les heures d'entrée pour les conseillers municipaux à l'Hôtel-de-Ville.

Je vous retourne, Monsieur le préfet, la carte que vous m'avez envoyée, ne devant ni ne voulant en faire usage.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

B. MOUGEY, Conseiller municipal.

L'école libre et laïque située au Grand-Trou, route de Vienne, 44, se trouve en ce moment sans instituteur ; les enfants ont dû être envoyés en vacances.

Les pères de famille qui ont fondé cette école demandent un instituteur.

On annonce l'ouverture des vacances dans tous les collèges et lycées de France pour le 7 août. La rentrée serait fixée au 1^{er} octobre.

M. Carrier-Belleuse, le sculpteur de Paris, soumettra prochainement au gouvernement français, un projet de monument pour être érigé en souvenir de l'hospitalité donnée aux soldats français réfugiés sur le territoire suisse en 1871.

Ce monument commémoratif sera élevé sur notre frontière. Il se composera d'un piédestal

en granit rose, monté sur une base et un socle basement également en granit.

Sur la face antérieure du piédestal est appuyée une pyramide sur laquelle se lira l'inscription suivante :

1870-1871
A la République helvétique
La République française reconnaissante

A droite et à gauche sont deux groupes en bronze. Le premier, l'*Arrivée*, représente un soldat français tombant épuisé dans les bras d'un paysan et d'une paysanne suisses. Le second groupe, le *Départ*, nous montre le même soldat faisant ses adieux à ceux qui l'ont si noblement et si généreusement secouru.

Enfin, le piédestal sera surmonté du groupe principal en marbre, de trois mètres de hauteur. Le sujet choisi montre : *La France épuisée, confiant ses enfants à la Suisse*.

La journée de dimanche, un monsieur voulant monter dans une voiture de remise, s'en vint refuser l'accès par le cocher, sous le prétexte que la voiture avait été retenue par d'autres personnes. Un second voyageur se présente, même réponse de la part de l'automédon.

Enfin survient une famille, le père et ses deux enfants, à qui le cocher ouvre gracieusement la portière. Mais le premier voyageur avait suivi ce ménage, et s'approchant alors du monsieur préféré, il s'informa près de lui s'il avait retenu le fiacre.

— Pas le moins du monde ! répondit l'interpellé.

Le cocher pensait sans doute avoir un pourboire triple en chargeant trois voyageurs au lieu d'un seul. Hélas ! il n'aura gagné à cela qu'une mise à pied de 15 jours. La personne qui s'était présentée en premier lieu et à qui il avait refusé sa voiture n'était autre que M. de Gourel, commissaire central.

« Cachez ce sein que je ne saurais voir. »

Par ordre de la police, les nudités du musée anatomique, situé cours du Midi, ont été recouvertes d'une gaze. Il est vrai que ce tissu est si léger et si transparent qu'on se demande s'il n'a pas été mis là simplement pour préserver les pièces anatomiques du contact salissant des mouches. Mais, nous le répétons, cette pudique mesure est bel et bien l'œuvre d'un fonctionnaire de la police aimant à l'excès la feuille de vigne.

Hier, à cinq heures, MM. Giraud et Galeyard ont trouvé sur les bords de la Saône le vêtement complet d'un enfant de quatorze à quinze ans.

Pensant, non sans raison, que l'enfant, à qui appartenait ces effets, s'est noyé en se baignant près de là, M. Giraud a plongé deux ou trois fois dans la Saône à l'endroit indiqué par la présence des vêtements, et mesurant environ quatre mètres d'eau en profondeur. Les environs sont garnis de rochers.

M. Giraud s'est blessé contre les rochers et n'a pas pu continuer longtemps ses recherches.

Les effets trouvés ont été déposés au commissariat de Saint-Just.

Le ballon qui devait partir hier, à 5 heures, du Parc réservé, et dans lequel devaient monter l'aéronaute, M. Poitevin, et plusieurs autres personnes, s'est déchiré dans toute la longueur, alors que le gonflement était pressenti.

Cet accident est dû au grand coup de vent qui a précédé l'orage. De nombreux spectateurs ont été la main pour retenir le ballon, qui menaçait d'être emporté par le bourrasque.

M. Poitevin et un de ses élèves ont fait leur ascension à 7 heures 1/2 du soir, dans un autre aérostat de dimensions moindres, lequel, arrivé à une hauteur de 3,000 mètres environ, a filé vers le nord-ouest, et est tombé à 30 kilomètres, sur la commune de St-André-de-Corcy.

Un chien, présumé atteint de la rage, a été abattu dans la rue du Commerce.

Une voiture de remise, tournant sur la place des Cordeliers, a heurté une dame Poucet qui a été contusionnée à la jambe.

Hier, vers quatre heures de l'après-midi, un fourgon-poste s'est rencontré avec une voiture dans laquelle se trouvaient plusieurs personnes.

La collision s'est produite à l'angle de l'avenue de Saxe et de la rue de Chartres. La voiture a été renversée, et immédiatement un grand rassemblement s'est formé autour des personnes victimes de l'accident. Mais celles-ci se sont relevées saines et sauvées ; c'est à peine si elles ont reçu quelques légères contusions.

Un pseudo-ivrogne ayant heurté, hier à 10 heures du soir, M. Meunier (François), chapelier, lequel passait sur le quai Saint-Antoine, a tenté de lui soustraire sa montre. Il n'a pu résister grâce au sang-froid de M. Meunier. Ce que voyant, notre homme a repris subitement l'aplomb de ses jambes et a essayé de fuir. Des agents, appelés par M. Meunier, l'ont arrêté et conduit à la Permanence, où il a été déclaré son nom : R... François, menuisier, âgé de 27 ans.

Une bague en or, ornée de trois diamants, d'une valeur de 200 francs, a été volée à M^{me} Henry, rue Margnole, 24.

On soupçonne comme auteur de ce vol une domestique qui était, il y a quelques jours, au service de M^{me} Henry.

La « Société des jeunes amis de Sainte-Foy », sise « Cercle catholique » vient d'afficher dans cette commune l'annonce d'un souper qui aura lieu dimanche prochain, 13 courant. Prix d'entrée : 50 c. Une prochaine affiche donnera les détails.

Après la scène scandaleuse et la rixe sanglante qui s'est produite, il y a huit jours, à Sainte-Foy-lès-Lyon, scène dans laquelle ont figuré, comme auteurs et acteurs, des membres de cercles catholiques du pays ou de Lyon, il nous semble que les *jeunes amis* auraient bien fait de se tenir cois, au moins jusqu'à ce que l'affaire soit arrangée... en famille.

Dimanche entre onze heures et minuit, les habitants de la Mulatière ont été désagréablement réveillés par les sons d'un cornet à piston jouant la trop fameuse sape de l'hymne badinogin : *Partant pour la Syrie* !

L'instrumentiste a ainsi parcouru tout le quartier en lançant au dehors les notes de la *Reine Hortense*. Il n'a pas même eu la pudeur de marquer un temps d'arrêt en passant devant la gendarmerie. Nous n'avons pas entendu dire qu'il y ait eu procès-verbal de dressé pour tapage nocturne.

Un gamin serait pardonnaible de se baigner en plein jour dans le bassin de la fontaine, place de Lyon ; mais un homme fait, un homme de 29 ans !

Robin, Jules, pour l'appeler par son nom,

s'est déshabillé sans façon en pleine place, et quand onze heures et quart sonnaient à l'Horloge de l'hôpital, il a fait un plongeon dans l'onde fraîche du bassin, autour duquel il s'est mis à tourner comme un cheval de cirque. Cet exercice n'a pas duré longtemps, grâce à des agents qui ont forcé le baigneur à s'habiller et à les suivre.

Robin a déjà subi 7 condamnations pour divers méfaits.

Une superbe grappe de raisin arrivée à complète maturité, vient d'être exposée chez M. Fouragnan, libraire, place de la Comédie, à Bordeaux, et excite l'admiration des visiteurs.

Elle a été expédiée depuis trois jours de Paris, et provient de la propriété de M. Margotte fils, à Bourg-la-Reine (Seine).

Ce beau résultat a été obtenu au moyen du guano du Pérou. On mélange 30 grammes de guano avec quelques litres d'eau, et l'on arrose tous les trois ou quatre jours.

M. Margotte constate que ce traitement lui coûte moins cher que l'emploi de la poudre, qui, à d'ailleurs, l'inconvénient d'attirer les mouches.

Voici, d'après *Lyon-Médical*, le bulletin sanitaire de Lyon pendant la dernière quinzaine :

La constitution estivale s'affirme davantage ; l'élément sabarral domine généralement dans la caractéristique de l'état médical actuel. Les localisations pulmonaires sont moins fréquentes ; mais les localisations abdominales deviennent plus nombreuses.

Beaucoup d'embarras gastriques, quelques-uns avec icteré. Les diarrhées sont assez fréquentes. Quelques dysenteries.

Toujours beaucoup de rougeoles et quelques rares diphtéries.

Les fièvres continues paraissent augmenter de nombre. On note signalé quelques fièvres typhoïdes.

Etat satisfaisant des services chirurgicaux et des maternités des hôpitaux.

Le bulletin des causes de décès pour Lyon, du 16 au 30 juin (deux semaines), donne les résultats suivants :

Varicelle, 0 ; Scarlatine, 0 ; Rougeole, 12 ; Fièvre continue, 10 (typhoïde, 9 ; typhus, 1 ; Catarrhe, 0) ; Erysipèle, 1 ; Bronchite aiguë, 4 ; Pneumonie, 11 ; Pleurésie, 0 ; Dysenterie, 0 ; Diarrhée et entérite, 24 ; Choléra, 0 ; Cholérine, 5 ; Angiome couenneux, 2 ; Cramp, 3 ; Affections purpurales, 7 ; Affections cérébrales, 55 ; Maladies de cœur, 19 ; Phthisie, 57 ; Catarrhe pulmonaire, 17 ; Autres maladies aiguës, 30 ; Autres maladies chroniques, 55 ; Affections chirurgicales, 16 ; Causes accidentelles, 9 ; total : 336. — Morts-nés, 22.

Lundi 7 juillet à 8 heures du soir aura lieu à la salle philharmonique, quai Saint-Antoine, n° 31, au-dessus du théâtre du Gymnase la clôture des *Conférences de graphologie* que M. Michon vient de donner avec tant de succès.

Cette science nouvelle dont M. Michon a eu la gloire de découvrir la méthode qu'on n'avait fait que soupçonner avant lui a été accueillie par le public lyonnais avec un enthousiasme que les chaleurs de juillet n'ont pu arrêter. A chacune des conférences, un auditoire nombreux et sympathique est venu assister à ces expériences curieuses par lesquelles, sur quelques lignes d'un inconnu, le savant graphologiste dit, avec la sûreté de sa méthode, les facultés, les passions, les ins-

tières, 1^{re}, 2^{de}, 3^{de}, 50 c.

M. Michon reprendra ses conférences vers le mois de novembre. Il aura, alors un prodigieux concours d'auditeurs. En attendant, M. Michon se rend à Genève. Il recevra le public chez lui, rue Saint-Hélène, 45, jusqu'à mardi soir.

RAPPORT

Lu au Conseil municipal de Lyon, sur la création d'une Faculté de médecine et d'une école supérieure de pharmacie, au nom d'une commission composée de MM. Chavanne, Gailleton, Thiviolet, Valensaut, Vallier.

M. GAILLETON, RAPporteur

21 juin 1873

Messieurs,

La création d'une Faculté de médecine à Lyon est réclamée depuis de longues années par l'opinion publique. Tous les corps élus qui se sont succédés dans notre ville et dans le département du Rhône ont énergiquement demandé la transformation de notre école secondaire de médecine et de pharmacie en Faculté de médecine et en école supérieure de pharmacie.

Le Conseil général du Rhône (sessions de 1838, 1861, 1862 et suivantes, sessions de 1871 et 1872) ;

Le Conseil d'arrondissement de Lyon (sessions de 1844, 1851, 1860 et suivantes, 1871, 1872) ;

Le Conseil municipal de la ville de Lyon (1838, 1840, 12 février 1849) ;

Avant d'avoir réclamé énergiquement une création qui s'imposait à tous les esprits non prévenus.

En dehors de ces assemblées électives :

Le conseil d'administration des hôpitaux et hospices civils (séance du 14 août 1860) ;

La Société littéraire (séance de novembre 1863) ;

Le conseil académique de Lyon (1860 et 1861 et dans toutes les sessions suivantes) ;

La Société de médecine de Lyon (1860) ;

Se sont associés aux demandes de la ville de Lyon, ont pris des délibérations motivées et rédigé d'importantes mémoires à l'appui.

Le Conseil municipal élu le 16 septembre 1870 a, sur la proposition de M. Blanc, renouvelé à l'unanimité le vœu de ses prédécesseurs.

Enfin, le Conseil municipal élu le 7 mai 1871, par une délibération en date du 27 juin 1872, n'omettait pas seulement un vœu, mais entrant dans le vif de la question, votait une somme de trois millions, pour subvenir aux frais d'installation de la Faculté. Au mois de novembre 1871, M. Gailleton demandait au Conseil municipal la nomination d'une commission spéciale, chargée de réunir les documents nécessaires pour préparer la construction des bâtiments de la Faculté, et le Conseil chargeait M. le maire de suivre cette affaire.

L'Assemblée nationale, les députés du Rhône, auxquels se sont joints un grand nombre de représentants des départements voisins, ont appuyé les demandes de la ville de Lyon et fait valoir ses titres à l'obtention d'une Faculté.

De cette longue énumération il ressort que depuis plus de trente ans tous les conseils électifs de la ville et du département, les sociétés savantes et littéraires, l'administration des hospices et le conseil académique ont toujours persisté dans leur demande.

Les vœux de ces assemblées, d'origine diverse, se recrutant les uns par le suffrage universel, les autres par le libre choix de

leurs pairs, ou par la nomination ministérielle, ayant vécu dans les conditions politiques les plus opposées, et cependant unanimes sur ce point, ne sont-ils pas la preuve évidente, incontestable, du prix qu'attache à la création de la Faculté de médecine la population tout entière ?

La fondation d'une Faculté de médecine à Lyon ne peut être considérée comme une œuvre de pure administration, mais comme une œuvre de haute importance administrative, d'où une nécessité qui s'impose au nom de l'intérêt général du pays, des intérêts de Lyon, du département du Rhône et des régions voisines.

PREMIÈRE PARTIE

Lyon possède des ressources immenses ; dans le monde entier, on compterait les villes qui disposent de matériaux aussi précieux pour l'enseignement des sciences en général et des sciences médicales en particulier.

La population de Lyon s'élève à 323,417 habitants. Les hôpitaux civils sont au nombre de sept : *Hôtel-Dieu, Charité, Croix-Rousse, Antiquaille, Perron, la Guillotière, Longchêne*. Le nombre des malades reçus dans ces établissements s'élève à plus de quarante mille par an.

En outre, Lyon possède deux hôpitaux militaires de premier ordre : l'*Hôpital militaire* proprement dit, situé quai de la Charité, et l'*Hôpital des Colonnies*, qui reçoivent les malades de la garnison, du camp de Sathonay, et qui admettent bientôt deux camps de Balan en cours de formation.

Dans les hôpitaux de Lyon, toutes les maladies qui frappent l'humanité trouvent un refuge et un traitement.

L'*Hôtel-Dieu* (1,100 lits) reçoit les malades adultes atteints de maladies ayant trait à la médecine et à la chirurgie générale. Il renferme également un service d'accouchements destiné aux femmes mariées de la ville de Lyon.

Le nombre des malades traités dans les services de médecine s'élève à plus de 6,000 par an, et celui des malades reçus dans les services de chirurgie à 5,000.

Le chiffre des décès dépasse 1,100 chaque année.

La Maternité de l'*Hôtel-Dieu* compte 4 à 500 accouchements.

L'*Hospice de la Charité*. — Vaste bâtiment situé sur le quai de ce nom, à quelques pas de l'*Hôtel-Dieu*, comprend une partie *Hôpital* et une partie *Hospice*.

Dans la première sont traités les *enfants* malades de la ville et du dehors, depuis la naissance jusqu'à l'âge de douze à quatorze ans.

Quatre services de médecine et de chirurgie sont consacrés à toutes les maladies du jeune âge.

La partie importante de la Charité est la maternité, qui reçoit annuellement 12 à 1,800 filles mères et compte un pareil nombre d'accouchements. Une clinique obstétricale se fait dans l'établissement.

Dans la partie *hospice*, on trouve des vieillards et incurables, des enfants en dépôt, des enfants assistés, des nourrices, etc. Cette partie de la population se s'élève pas à moins de 4,000 par an.

L'*Hôpital de la Croix-Rousse*. — 3,000 malades environ sont soignés annuellement dans cet hôpital, placé dans un site admirable et aménagé avec le plus grand soin. Les maladies médicales étaient les seuls traitées ; mais, depuis quelques années, on a créé un service de chirurgie.

On a même créé dans cet hôpital, on y fait de 200 à 250 accouchements.

L'*Hospice de l'Antiquaille*. — Cet hospice a une population permanente de 2,000 malades. On y voit rassemblés : 1^o les aliénés, au nombre de 1,300 ; 2^o les malades atteints de maladies syphilitiques ; 3^o les enfants atteints de maladies de la peau ; 4^o toute la série des maladies scrofuleuses, depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte.

Cet hospice, qui compte de nombreux bâtiments et qui occupe une surface de terrain considérable, est unique au monde. Nulle part, il n'existe une richesse aussi grande de matériaux pour les maladies spéciales. L'enseignement libre, créé dans cet hospice par les chefs de service, a une célébrité européenne.

L'*Hospice du Perron*. — Maison consacrée aux maladies incurables.

L'*Hospice de la Guillotière*. — Maison consacrée aux maladies incurables.

Longchêne. — Asile ouvert aux convalescents des hôpitaux et dans lequel sont reçus les opérés qui ont besoin de l'air pur de la campagne.

ASILES DIVERS. — Mais les hôpitaux, dont les ressources si grandes viennent d'être exposées, sont admirablement complétés par un ensemble d'institutions qui, dans une organisation régulière viendront apporter un notable appoint à l'enseignement.

On compte dans notre ville plusieurs asiles importants :

1^o L'Asile de Saint-Alban, situé aux portes de Lyon et qui admet des enfants incurables ;

2^o L'Asile des incurables d'Ainay, destiné aux jeunes filles incurables ;

3^o L'Œuvre des Dames du Calvaire, qui reçoit les malheureuses femmes atteintes de maladies cancéreuses ou autres incurables ;

4^o L'Institut des Jeunes-Aveugles ;

5^o Une maison de Sœurs-Muets et bien d'autres que je pourrais citer.

Dispensaire général. — La charité publique a fondé l'œuvre du Dispensaire général qui donne aux malades pauvres les secours à domicile et qui traite chaque année plusieurs milliers d'indigents.

Facultés. — Ecoles officielles. — Sociétés savantes.

Les diverses branches des sciences se prêtent un mutuel appui et il n'est pas indifférent de fonder un établissement scientifique sans ce concours si utile. Sous ce rapport, la ville de Lyon, si puissante par son industrie, a toujours tenu en honneur les travaux scientifiques, et les écoles et les sociétés ayant pour objet la culture et l'encouragement des sciences

Chambre que le bureau n'a rien négligé, « si cependant on veut voter, dit-il. »

— « Oui ! oui ! s'écrie-t-on de toutes parts. »

M. Alfred Dupont combat la mesure, il trouve inutile de donner à cette affaire la solennité d'un vote.

Aussitôt des cris de colère partent du Centre-Gauche.

M. Rampont monte à la tribune.

On l'empêche de parler : « La clôture ! la clôture ! »

M. Rampont vient parler contre la loi. A peine a-t-il commencé que M. de Saint-Germain réclame vivement la clôture.

— « On n'a pas l'avis du gouvernement ! » dit un voix.

La clôture n'en est pas prononcée.

On vote. — Quelques députés de la Droite se lèvent avec la Gauche. — L'épreuve est douteuse. Au scrutin l'Assemblée adopte la motion de M. Villain, par 326 voix contre 256.

L'Assemblée viendra donc en corps à la revue du jour.

DÉPÊCHES

Dépêches du soir

Paris, 7 juillet 1873, 12 h. 10 s.

Le shah a reçu hier sa vive satisfaction pour la réception qui lui a été faite et son admiration pour les magnificences de Paris. Il a dit : Je retrouve le soleil, cela me rappelle la Perse.

On assure que M. Lamy déposera aujourd'hui une interpellation sur l'état de siège.

Dépêches du matin

Paris, le 7 juillet, 2 h. 45 s.

Statistique du commerce français pour les cinq premiers mois de 1873 :

Total des importations : 1,285 millions, soit 118 millions de moins que dans la période correspondante de 1872.

Total des exportations : 1,635 millions, soit 192 millions de plus qu'en 1872.

Total des recettes des douanes et des contributions indirectes : 424 millions, soit 96 millions de plus qu'en 1872.

Versailles, 7 juillet, 3 h. 35 s.

Sur la proposition de M. Villain l'Assemblée décide par 326 voix contre 256 qu'elle assistera en corps avec ses insignes à la revue de jeudi.

Ce vote implique un blâme pour le gouvernement actuel. M. Villain a reproché vivement de n'avoir pas invité officiellement l'Assemblée à la réception du shah.

Paris, 7 juillet 1873, 11 h.

L'Assemblée consultée ne fixe pas à lundi l'interpellation de M. Lamy.

Dans le cours de la discussion qui suit, M. Rouvier prononce de son banc quelques paroles qui le font rappeler à l'ordre.

M. Baragnon propose le 15 novembre, cette date est adoptée.

Député par M. Chabrot du projet de loi concernant les élections des conseils municipaux.

Une première délibération sur le projet relatif à l'organisation générale de l'armée a lieu sur la demande du général Charretton, rapporteur.

L'Assemblée réserve la discussion pour la deuxième lecture et décide, sans débats, de passer à la seconde lecture. La séance est levée.

DÉPÊCHE PARTICULIÈRE

La rencontre entre MM. Ranc et Cassagnac a eu lieu à trois heures à Estouges, sur la frontière du Luxembourg.

Après un coup d'épée dans l'avant-bras. A la seconde passe, M. Ranc a reçu un coup d'épée dans le bras. Il y a eu impossibilité absolue de continuer le combat. Les témoins ont déclaré alors l'honneur satisfait.

Tel est le résumé du procès-verbal signé par les témoins : MM. Blanc, Laurent Pichat — Lalaurie, Feuillant.

FAITS DIVERS

Nous avons raconté la ruine qu'a été com- mis à l'hôtel Victoria, à Rouen. On se rappelle que le cadavre d'un enfant a été trouvé dans une armoire d'une des chambres de cet hôtel, et que les soupçons s'étaient portés sur une femme d'origine étrangère qui était descendue dans l'hôtel. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans le *Globe*, de Londres, du 30 juin : « Le chef de la police de Sheffield vient d'arrêter une femme suisse nommée Isaline Millouard, sous l'inculpation d'un meurtre commis en France. Elle était femme de chambre et mère d'un enfant naturel qu'elle confia, il y a deux ans et demi, à une dame Ward, demeurant place de Breuille, à Sheffield, et qui allait se procurer comme nourrice chez la femme d'un congrès pour conduire l'enfant, alors âgé de quatre ans, en Suisse. Elle revint avant d'avoir pris le temps d'accomplir ce voyage, et dit qu'elle avait seulement été jusqu'à Paris, où elle avait rencontré une amie qui, promise de prendre l'enfant avec elle, lui avait promis de prendre l'enfant avec elle. »

« Il paraît que l'enfant a été trouvé mort dans un hôtel à Rouen, et on croit que le crime peut être imputé à cette femme. »

Le parquet de Rouen s'est immédiatement mis en rapport avec les autorités judiciaires de Sheffield, et Isaline Millouard, dite Marie Rhoda Anderson, a comparu aussitôt devant le tribunal de Bow-Street, pour répondre à la demande d'extradition formée par le gouvernement français. L'accusée prétend n'avoir pas tué son enfant, dit-elle, aurait succombé naturellement entre ses bras.

Sous ce titre : « Un nouveau mystère », le *Peuple souverain* rapporte que M. B..., grand commis, occupant aussi d'affaires de banque, a subitement disparu hier de son domicile, situé rue Saint-Honoré, 25, à Paris. On ne sait à quoi attribuer cette singulière disparition. M. B... avait commandé pour hier un grand dîner. Quelques heures avant de re-

cevoir ses invités, il prit sa canne et son chapeau et sortit, disant qu'il allait bientôt revenir. Depuis ce moment, on n'a pas entendu parler de lui.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 7 juillet

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMETRE	PRESSIION	ETAT	VENT
minima	maxima	baromètre	du ciel
20°	28°	0,745	beau
Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage.	0 00		
Sa température.	24°		
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage.	0 40		
Sa température.	20°		
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 30 juin.	0,022		

Condition des Soies de Lyon

Nombre	Soies	Poids
27 Organs	11	2 292
19 Trames	3	1 447
17 Grèges	2	1 175
7 Diverses	1	1 175
4 Bobines	1	1 175
1 Lainex	1	1 175
74	18 2 4 13 1 3	1 14 2 5 4 014

Soies	Poids
2 Organs	2 58
3 Trames	2 40
19 Grèges	15 3 11 912
7 Diverses	15 3 11 912
4 Bobines	15 3 11 912
1 Lainex	15 3 11 912
24	18 3 3 1 210

Ballots conditionnés depuis le 1^{er} du mois. 531

Ballots pesés depuis le 1^{er} du mois. 172

THÉÂTRES DE LYON

Grand-Théâtre

Aujourd'hui Mardi 8 juillet

LE FAKIR

dans

Les *Pirates de la Savane*, drame à grand spectacle par MM. Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugue.

Nouvelle mise en scène, conforme à celle du théâtre de la Gaîté.

Décor et costumes nouveaux

Le Fakir et son élève feront leurs exercices au 3^e tableau.

Au 4^e tableau : *Le Torrent des Rapides*.

Au 5^e tableau : Les *Patinours* comiques, scientifiques et grotesques.

On commencera à 8 h.

CONCERTS-BELLECOUR

Ce soir Mardi 8 juillet à 8 h. 1/2

GRAND CONCERT

Orchestre de 60 musiciens dirigé par M. Ed. MANGIN.

Les portes sont ouvertes à 8 heures.

PRIX D'ENTRÉE : 50 c.

GRANDE MÉNAGERIE DES INDES

DE M. PIANET

La plus vaste collection d'animaux qui voyage

Tous les soirs les exercices du dompteur

TERPAND.

Etude de M^{re} PIERROT, huissier à Lyon, rue Tupin, 29.

VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi dix juillet courant, à onze heures du matin, sur la place du Pont de la Guillotière, à Lyon, de tables, chaises, secrétaire, fauteuil, batterie de cuisine, pendule à sujet, glace, etc., le tout saisi.

CHEMIN DE FER

DU CALVADOS

LIGNE DE MEZIDON A LA MER (Dives)

Longueur : 29 kilomètres

ÉMISSION

11,000 OBLIGATIONS

Produisant 15 francs d'intérêt annuel

Payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année, remboursables à 500 fr. par voie de tirage au sort, à partir de 1877.

La ligne de Mezidon à Dives reliera la mer à la ligne du Mans et augmentera encore la prospérité déjà si grande des établissements de bain qui bordent la côte et les calvados.

En quittant le littoral et en se dirigeant vers Mezidon, la nouvelle voie de communication traverse de riches contrées et, notamment, la vallée d'Avre dont les produits, si appréciés, fourniront un important élément de trafic.

Le chemin par Mezidon fera, en outre, de ce record la tête de ligne du grand chemin de transit de Mezidon au Mans où aboutissent cinq lignes de chemins de fer.

Le trafic de la ligne de Mezidon à la mer (port de Dives), indépendamment du mouvement des voyageurs, est donc appelé à prendre dans un avenir rapproché, des proportions qui feront de cette entreprise l'une des plus sûres et des plus fructueuses.

Sans attendre les résultats d'importantes relations maritimes sur lesquelles on peut compter et dans l'état actuel des choses, les recettes de Mezidon à Dives atteindront un minimum annuel de 464,000

En déduisant 50 0/0 de cette recette pour frais d'exploitation, il restera 232,000

Le service des intérêts et de l'amortissement de 11,000 obligations émises coûtant 179,630

La Compagnie aura, dès la première année d'exploitation, un reliquat de 52,370 à distribuer à ses actionnaires, soit plus de 5 0/0 du capital engagé.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Taux d'émission : 230 francs payables :

En souscrivant. 30 fr.

A la répartition. 50

Le 15 août prochain. 50

Le 15 octobre prochain. 50

Le 31 décembre 1873. 50

Total. 230 fr.

Ces obligations portent jouissance du 1^{er} juillet, présent mois.

Le coupon de 7 fr. 50 c., à échéance du 1^{er} janvier prochain, viendra en déduction du premier versement.

Les versements anticipés jouiront d'une bonification d'intérêt calculée à 5 0/0 l'an.

Pour le Conseil d'administration :

Les administrateurs spécialement délégués :

PATRUEL, ISOUARD, —

La Souscription sera ouverte

du 8 au 12 juillet inclus

à la Banque Nationale de Crédit,

rue de la Chaussée d'Antin, 2, à Paris.

On peut verser, en province, dans les suc-

curiales de la Banque de France, au crédit

de la Banque nationale de crédit. 487

RENTE ITALIENNE

5 0/0

Paie ment immédiat des coupons de commission.

C. COCHARD, changeur, 6, rue de

Lyon. 422

OBLIGATIONS DE LA

VILLE DE PARIS (1871)

Tirage du 10 juillet. — 375,000 fr. de lots.

VILLE DE PARIS (1869)

Tirage du 15 juillet. — 250,000 fr. de lots.

Pour participer aux chances d'un de ces

tirages, il suffit de verser cinq francs par

Obligations, chez M. COCHARD, chan-

geur, 6, rue de Lyon. 454

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 50 MILLIONS

LYON

Palais du Commerce

RENTE ITALIENNE 5 0/0

ÉCHEANCE DU 1^{er} JUILLET 1873

Le Crédit Lyonnais paie, dès à

présent, le coupon semestriel du 5 0/0

italien.

Les titres devant être envoyés à Paris,

le Crédit Lyonnais garantit les risques de

route.

Le Crédit Lyonnais se charge

également de l'encaissement de tous les

coupons dont le montant est officiellement

connu. (419)

CIGARETTES-ESPIC

contre L'ASTHME

Oppressions, Bronchites, T. les pharm., 2 f. la boîte.

CHEMINS DE FER ROMAINS

3 0/0

Les Coupons du 1^{er} juillet sont payés

présent à raison de 6 francs, chez M. COCHARD

changeur, 6, rue de Lyon. (Il faut les titres

(427)

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : CINQUANTE MILLIONS

LYON

Palais du Commerce

Le Crédit Lyonnais paie

fraus les coupons suivants à l'échéance

du 1^{er} juillet :

ACTIONS

Titre

nominal.

12 f.3125

11 f.7500

20 f.0000

20 f.0000

12 f.5000

9 f.9000

11 f.6000

7 f.2700

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.0000

15 f.000